



**Relevé de comptes**

Date	N° de compte	N° de relevé	Page
5 juin 2017	519.04.2000	12	1/1

**Vos numéros et adresses utiles**

Votre agence : 0820 336 221 (1)  
 BRED Direct Entreprises : 0892 890 900 (2)  
 Opposition carte bancaire : 33(0)1 77 86 24 24 (3)  
 Internet : www.bred.fr



SCI REVELLAT-PERROQUETS  
 CHEZ MME REVELLAT  
 19 RUE CAMILLE CLAUDEL  
 94350 VILLIERS SUR MARNE

(1) Service 0,12 EUR/mn + prix appel. (2) Service 0,40 EUR/mn + prix appel.  
 (3) tarif local en vigueur.

Votre Code BIC BREDFRPPXXX	Votre Code IBAN FR76 1010 7002 2100 5190 4200 003
-------------------------------	--

**Votre Conseiller** : Mlle Delphine Bris

Envoi précédent effectué le 19 mai 2017

**La vie du compte**

Seule la facture éventuellement jointe au présent envoi constitue un justificatif au regard des droits à déduction de la TVA ou des charges en matière d'impôts directs.

**Situation de vos comptes**

Poste principal

Euros  
1.190,93

**Relevé d'opérations du poste principal**

Date	Référence	Débit	Crédit	Valeur
<b>15.05</b>	<b>Solde précédent</b>		<b>1.092,76</b>	
26.05	Prelevement echeance 030 de votre pret immobilier professionnel n°06258577	531,83		26.05.17
05.06	Virement SEPA reçu 0944450 m mornat johann loyer + charges mensuels loyer + charges mensuels cepafrpp75 l		630,00	05.06.17
	<b>Total des mouvements</b>	<b>531,83</b>	<b>630,00</b>	
<b>05.06</b>	<b>Nouveau solde</b>		<b>1.190,93</b>	

**Information réglementaire sur la Garantie des Dépôts**

Vos dépôts sont éligibles à la Garantie des Dépôts et de Résolution, selon les conditions prévues par les textes en vigueur. Si vous désirez en savoir plus, nous vous invitons à consulter la plaquette d'information du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution que vous trouverez sur notre site internet [www.bred.fr](http://www.bred.fr) ou sur demande auprès de votre agence. Vous recevrez chaque année une information sur la garantie des dépôts dans votre relevé de compte. Si vous détenez un Livret A, un Livret de Développement Durable et Solidaire ou un Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.